



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE



Région Centre

Accord cadre portant sur les objectifs du Contrat d'Objectifs et de Moyens relatif au développement de l'apprentissage en région Centre pour la période 2011 - 2015

Entre

L'Etat, représenté par le Préfet de la région Centre, Michel CAMUX,

La Région Centre, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU,

Préambule

L'apprentissage est plus développé en région Centre qu'au niveau national (22 contrats d'apprentissage pour 1 000 salariés entre 2007 et 2009, contre 17 en moyenne en France) et se traduit par une bonne insertion professionnelle (en 2009, 74 % des apprentis sont en emploi 7 mois après l'obtention de leur diplôme contre seulement 68 % en 2004).

L'Etat souhaite en partenariat avec les Conseils régionaux atteindre l'objectif ambitieux de 600 000 jeunes en formation par apprentissage à l'horizon 2015. Tel est l'enjeu majeur des nouveaux contrats d'objectifs et de moyens pour le développement et la modernisation de l'apprentissage qui seront conclus entre l'Etat et les Conseils régionaux pour la période 2011 – 2015.

L'apprentissage relève de la compétence de la Région et ne pourra se développer qu'avec une implication forte de tous les acteurs concernés, en particulier :

- l'Etat dans le cadre de sa politique nationale et des mesures incitatives pour le recrutement des apprentis ;
- les entreprises, le contrat d'apprentissage étant un contrat de travail ;
- la Région qui organise, dans le cadre de sa compétence de droit commun, la politique et les dispositifs en faveur de la formation par apprentissage (financement des CFA, aides aux entreprises et aides aux apprentis).

Bilan du COM 2005 – 2010

Dans le cadre du COM 2005-2010 l'Etat et la Région Centre étaient convenus de développer l'apprentissage tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. Les principales actions mise en œuvre et développées dans ce cadre ont concerné :

- la diversification de l'offre de formation avec l'ouverture de 198 nouvelles formations dont 164 de niveau bac et bac +,
- la création de deux CFA régionaux : CFA de l'académie d'Orléans – Tours et le CFA des Universités de Tours et d'Orléans,
- la mise en place d'actions d'accompagnement pour les apprentis en difficulté scolaire,
- le renforcement de la pédagogie de l'alternance,
- la lutte contre les abandons en cours de formation,
- la mise en place d'un plan régional de formation des formateurs de CFA,
- le développement de l'apprentissage en direction des publics porteurs de handicap,
- la création d'un dispositif d'aide au 1^{er} équipement professionnel pour les apprentis,
- la prise en charge de quatre opérations immobilières majeures,
- le développement de la mobilité européenne des apprentis,
- le soutien au transport, à l'hébergement et à la restauration des apprentis.

Ces actions ont permis d'impacter très favorablement le dispositif de formation :

- o Depuis 2005, l'apprentissage constate une augmentation régulière et soutenue des effectifs. Ainsi, de 16 720 apprentis présents au 31/12/2004, il est désormais constaté au 31/12/2010, 19 854 apprentis, soit une progression de 18,74% (+ 3 134 apprentis) des effectifs sur la période. L'orientation stratégique du COM qui visait un accroissement des effectifs de 2 500 apprentis supplémentaires à l'horizon 2009 – 2010, est non seulement pleinement atteinte, mais dépassée.
- o Cette augmentation des effectifs a été portée par une élévation générale du niveau de formation des apprentis. Ainsi, le pourcentage de jeunes préparant des formations de niveau IV et au-delà est passée de 35% en 2004 à 50,76% en 2010. Le nombre d'apprentis pour ces niveaux est passé de 5 863 à 10 079 sur la période du COM, soit une progression de 71,91%.
- o Le taux de réussite à l'examen s'établit désormais à près de 80% en moyenne. Il est constaté dès les premiers niveaux de qualification.
- o Les taux de rupture de contrats d'apprentis sont contenus entre 11 et 12% par an.
- o Le nombre d'apprentis reconnus travailleurs handicapés est passé de 183 en 2005 à 301 en 2010.
- o Le nombre d'apprentis bénéficiant d'une mobilité européenne a été multiplié par quatre passant de 193 en 2005 à 786 en 2010.

Au plan financier, l'Etat a mobilisé sur la période d'exécution du COM une enveloppe de 62,863 millions d'€ et la Région une enveloppe de 62,421 millions d'€.

Article 1 : Objectifs généraux de l'accord

Les signataires estiment que les objectifs fixés dans le précédent contrat sont atteints.

Les signataires décident de poursuivre leur engagement en faveur du développement de l'apprentissage en région Centre et de renouveler leur partenariat par la négociation et la signature d'une nouvelle génération de COM apprentissage qui devra être effective à l'automne.

Ce nouveau contrat ne pourra être signé qu'après délibération du Conseil régional qui approuvera les termes du contrat et autorisera le président du Conseil régional à le signer.

Article 2 : Objectifs en nombre d'apprentis

Sous réserve de la délibération du Conseil régional mentionnée à l'Article 1, l'Etat et la Région conviennent de poursuivre leurs efforts conjoints pour développer l'apprentissage dans le Centre et tendre à ce que 24 000 apprentis et jeunes puissent suivre des formations dans les CFA de la région contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif national de 600 000 apprentis au 31 décembre 2015.

Tableau : perspectives d'évolution des places d'apprentissage et estimation de l'impact sur les effectifs apprentis.

Nombre de places supplémentaires par apprentissage 2011 - 2015						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de places ouvertes par apprentissage	22 300	23 150	23 950	24 750	25 550	26 300
Augmentation du nombre de places		850	800	800	800	750
Impact potentiel sur les effectifs apprentis						
Effectifs apprentis	19 789	19 854	20 350	21 300	22 500	24 000
Augmentation		65	561	1 511	2 711	4 211
Pourcentage d'augmentation base 2010		0,33%	2,83%	7,64%	13,70%	21,28%

Ce développement de l'apprentissage s'appuiera sur plusieurs leviers :

a) La poursuite de l'élévation du niveau de qualification dans l'ensemble des secteurs professionnels.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la poursuite de la dynamique initiée dans le cadre du COM 2005 – 2010. Elle s'appuiera sur l'ensemble des CFA et principalement sur les CFA régionaux ou inscrits dans un réseau régional : CFA interuniversitaire, CFA académique, CFA des métiers du sport, CFA de la pharmacie industrielle, CFSA de l'AFTEC, CFA supérieurs du réseau des CCI, CFA des compagnons du devoir, etc.

Ces établissements présentent l'intérêt de proposer une véritable structuration régionale de leur offre de formation. Par ailleurs, ils ont largement contribué à l'accroissement des effectifs sur la période 2005 – 2010.

b) Le développement de l'apprentissage dans le secteur du social : le développement de l'apprentissage dans ce secteur s'inscrit également dans une dynamique régionale. Il présente la particularité de mobiliser les employeurs privés et publics.

- c) **Le développement de l'apprentissage dans le secteur du BTP** : organisée autour de 5 CFA dont la gestion devrait être régionalisée en 2012, le secteur du BTP présente un potentiel important de développement avec l'évolution des métiers (développement durable) et les effets positifs de la reprise économique.
- d) **L'ouverture de l'école d'ingénieurs de Châteauroux (HEI Lille et CCI 36)** : unique en Région Centre, cette école devrait accueillir 150 apprentis à l'horizon 2015. Les apprentis prépareront un titre d'ingénieur dans le domaine de la mécatronique.
- e) **Les Classes Préparatoires à l'Apprentissage - Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance (DIMA)** : ce nouveau dispositif se substitue aux Classes Préparatoires à l'Apprentissage qui seront transformées à la rentrée de 2011. Le DIMA permettra à des jeunes de 15 ans, sous statut scolaire, de découvrir les métiers et de construire leur projet professionnel avant leur entrée en apprentissage.

Globalement, le développement de l'offre de formation par la voie de l'apprentissage portera sur l'ensemble des niveaux de formation, du niveau V (CAP) au niveau I (Master et ingénieur). En effet, si l'élévation du niveau de qualification constitue un objectif important du CPRDF, proposer une offre de formation de qualité en direction des publics les plus fragiles constitue également une priorité. Dans ce cadre, une attention toute particulière sera portée à l'évolution de l'offre de formation de niveau IV et infra.

Le développement quantitatif de l'apprentissage respectera les grands équilibres entre les différentes voies de formation professionnelle initiale proposées aux jeunes de 16 à 25 ans.

Cette dynamique de développement quantitatif de l'apprentissage sera également accompagnée d'actions visant à renforcer la qualité du dispositif de formation : accompagnement des publics en difficulté, développement de l'usage des TIC, accès à l'apprentissage pour les publics porteurs de handicap, mobilité européenne, aide au 1^{er} équipement professionnel et aide au transport - hébergement - restauration.

Article 3 - Engagement financier de l'Etat et de la Région pour la période 2011 - 2015

Au vu des éléments présentés ci-dessus, le tableau financier ci-après annexé présente la synthèse des engagements financiers de l'Etat et de la Région sur la période 2011 - 2015.

Le montant total du COM sur la période 2011 - 2015 s'établit à 140 millions d'€ financés à parité par l'Etat et la Région soit 70 millions d'€ pour chaque partenaire.

Pour l'exercice 2011 la participation de l'Etat et de la Région s'établit à 11,830 millions d'€.

Les financements apportés par l'Etat dans le cadre du FNDMA seront plafonnés à 50% du total des dépenses éligibles sur la totalité du COM, ce qui impliquera un cofinancement à parité du Conseil régional.

L'enveloppe annuelle versée par le FNDMA est modulable à la hausse ou à la baisse en fonction du respect par le Conseil régional de ses engagements financiers. Elle est conditionnée par le respect de la parité des financements de la Région et de l'Etat.

Article 4 : Modalités de financement et de suivi

Le texte du COM devra préciser les différentes actions financées, les investissements nécessaires au développement de l'apprentissage, ainsi que le fonctionnement des formations et des actions complémentaires.

Les signataires s'engagent, en priorité, à mobiliser les moyens nécessaires pour développer un haut niveau de qualité de l'apprentissage en région Centre.

Une révision à mi-parcours de l'enveloppe financière devrait intervenir fin 2013 qui sera fondée sur la réalisation des objectifs définis dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens, s'agissant notamment de l'augmentation du nombre de places d'apprentissage et du nombre d'apprentis.

Les crédits pour l'année N ne pourront être délégués qu'après transmission aux services de l'Etat du bilan de l'année N-1 dûment renseigné et sous réserve de la disponibilité des ressources du FNDMA au niveau national pour chaque exercice.

Les modalités de suivi, de pilotage et d'évaluation devront également être fixées.

Article 5 : Exécution de l'accord

La mise en œuvre de cet accord cadre est subordonnée à la signature du COM Apprentissage, selon les modalités rappelées à l'article 1.

Le Président du Conseil régional et le Préfet de la région Centre sont chargés chacun en ce qui le concerne de la mise en œuvre du présent accord.

Fait à Orléans en 2 exemplaires le 21 juillet 2011

Le Préfet de la région Centre

Le Président du Conseil régional
du Centre

Michel CAMUX

François BONNEAU